

compétence culturelle
conscientisation linguistique
compétences et outils linguistiques

Élaboration du programme

Le département d'anglais a décidé en 2014-2015 d'élaborer un programme interne pour les classes de Seconde du lycée français. Une première discussion portant sur les bases du programme a été menée lors de la pré-rentrée 2015-2016. La version actuelle a été élaborée lors de la réunion des enseignants du département du 21/09/2015. Le travail de réflexion a été préparé et dirigé par Madame Klinge.

Ce programme est basé sur l'arrêt Sekundar Stufe 1 entré en vigueur le 01/08/2011, sur le programme berlinois (*Grundschule und Sekundarstufe 1, Englisch 1./2. Fremdsprache*), ainsi que sur le programme français de Seconde (*B.O. Bulletin officiel spécial n°4 du 29 avril 2010*). Il a été tenu compte des standards éducatifs du *Kultusministerkonferenz* (réunion des ministres de l'éducation des Länder), ainsi que du cadre commun de référence européen.

Cette première version est en phase de test pour une durée de deux ans depuis la rentrée 2015/2016.

Spécificités de l'enseignement au lycée français

Les élèves commencent l'apprentissage de l'anglais en classe de sixième, à raison de 3 heures par semaine jusqu'en classe de Seconde.

Les connaissances linguistiques des élèves sont très hétérogènes. Certains n'ont aucune connaissance préalable, d'autres ont déjà suivi des cours à l'école primaire, d'autres encore ont pu, grâce à leur environnement familial, acquérir un niveau plus élevé, allant parfois jusqu'au bilinguisme. Il faut toutefois dans ce dernier cas établir une distinction entre les élèves parfaitement bilingues, à l'oral et à l'écrit, et ceux qui ne sont bilingues qu'à l'oral.

La coopération avec l'école Voltaire entraîne une autre particularité: les élèves de l'école Voltaire ont bénéficié de 5 heures d'anglais par semaine quand ils intègrent le lycée en classe de cinquième, si bien que la différenciation entre LV1 et LV2 disparaît jusqu'en fin de Seconde.

Il s'agit par ailleurs de travailler les méthodes d'apprentissage usuelle, les types de texte couramment utilisés et les outils linguistiques appropriés en se référant aux programmes berlinois et français.

Le département d'anglais participe ainsi à l'amélioration de la qualité de l'enseignement au lycée français. Ce programme a pour but de garantir la transparence et le respect des directives officielles. Il sert à informer les élèves et leurs parents des exigences de la classe de Seconde et sert de référence aux collègues des deux administrations dont il facilite le travail. Il implique cependant une collaboration permanente des professeurs, qui doivent assurer la préparation des deux examens de fin de collège (Brevet en 3ème, niveau A2 attendu, et MSA en Seconde), ainsi que ceux de Première et Terminale (Abitur et Baccalauréat), en cohérence avec les programmes français et allemand. Le lycée français bénéficie cependant d'aménagements particuliers qu'il n'est pas utile de détailler ici. Le programme interne doit d'Autre part servir de repère pour l'élaboration des programmes d'anglais futurs.

1. Compétence interculturelle

Le département d'anglais met en valeur la compétence interculturelle, qui a une grande importance, tant dans le programme allemand que dans le programme français (« *de l'expérience interculturelle à la compétence pluriculturelle* »). Les élèves s'approprient des connaissances linguistiques et culturelles (société, histoire, géographie) sur les différents pays anglophones. Celles-ci doivent leur permettre d'interagir de manière efficace, tant dans le rapport direct à autrui qu'au travers de médias, en identifiant et en respectant les traditions culturelles, tout en étant capable d'analyser et d'exprimer leurs propres attentes et de comparer avec leur propre culture. L'apprentissage de l'anglais jette ainsi les bases d'un échange ouvert et dénué de préjugés avec la culture et la langue des pays concernés, et joue par conséquent un rôle important dans le processus d'apprentissage interculturel qu'ils développent tout au cours de leur vie.

2. Conscientisation linguistique

La « *conscientisation des langues* » telle qu'elle figure actuellement dans les programmes officiels a toujours fait partie intégrante de l'enseignement des langues étrangères. Cette notion décrit la réflexion sur la langue, c'est-à-dire la représentation mentale des différentes modalités d'utilisation de la langue et de leur empreinte socioculturelle. Cette faculté facilite l'apprentissage personnel d'une langue et se trouve favorisée par le contexte spécifique du lycée français: l'apprentissage intensif de deux langues (l'allemand et le français), ainsi que que l'expérience multiculturelle personnelle des élèves et les divers parcours linguistiques qui en découlent.

3. Compétence linguistique

L'apprentissage d'une langue étrangère implique avant tout un maniement de la langue ciblée, qui comprend plusieurs dimensions. Parmi celles-ci doit figurer l'établissement d'un lien à la langue maternelle et à d'autres langues étrangères, dans le cadre du processus d'acquisition personnelle d'une langue et dans la perspective d'un apprentissage réfléchi et optimisé tout au long de la vie. Cette ambition doit être menée à bien à travers une culture d'apprentissage dans laquelle les élèves prennent conscience de leur propre parcours et apprennent à évaluer leur niveau de façon individuelle et à utiliser et développer leurs stratégies d'apprentissage judicieusement. Leurs expériences extra-scolaires et les connaissances et facultés acquises hors du cadre scolaire doivent être prises en compte par l'enseignant.

4. Compétence communicative fonctionnelle et niveaux

Pour les élèves de l'administration française qui préparent le baccalauréat, le niveau visé en fin de Seconde est le niveau B1 en LV1 et A2/B1 en LV2.

Pour les élèves de l'administration allemande qui préparent l'Abitur, le niveau à atteindre en fin de Seconde est le niveau B1. Il n'y a pas de différences entre LV1 et LV2.

Les niveaux attendus attestent des compétences acquises et indiquent clairement quelles compétences restent à acquérir. Ils constituent un point de repère essentiel pour les cours.

- **le niveau en production orale:** les élèves disposent d'une certaine gamme de moyens linguistiques qui leur permettent de traiter de thèmes familiers sans préparation, c'est-à-dire de présenter des faits de manière cohérente, d'exprimer leur opinion et de tenir une conversation. Ils emploient pour ce faire une langue dans l'ensemble correcte. Ils sont capables, avec une préparation adaptée, de présenter de courts exposés (ils doivent effectuer au moins une présentation de groupe dans l'année et ainsi s'entraîner à maîtriser techniques de recherche, gestion du temps, travail en groupe, utilisation des médias et utilisation de stratégies verbales et non-verbales, voir à ce sujet le programme berlinois)

- **le niveau en production écrite:** les élèves savent rédiger des textes structurés à partir de thème connus, ainsi que certains types de textes (obligatoirement *content questions*, *characterization*, *CV*, *letter of application / motivation*, *outlining information*) en utilisant une langue dans l'ensemble correcte.

- **le niveau en compréhension orale:** les élèves comprennent les consignes de travail et sont en mesure de comprendre les idées principales d'une conversation sur des thèmes communs et adaptés à leur âge. Ils comprennent l'essentiel des informations transmises lors de discussions en classe, lors d'exposés ou dans des enregistrements quand la langue est parlée avec un débit modéré. La compréhension orale / visuelle peut faire l'objet principal d'un des quatre devoirs sur table, afin de préparer les élèves aux exigences de l'Abitur et du baccalauréat.

- **le niveau en compréhension écrite:** les élèves lisent et comprennent une grande variété de textes plus ou moins longs (*ils doivent obligatoirement lire au moins un roman jeunesse par an*). Ils comprennent les consignes de travail, ainsi que les énoncés figurant dans des textes authentiques, fictionnels ou non, quand ils sont écrits dans une langue standard et traitent de thèmes qui leur sont dans l'ensemble familiers. Ils sont capables d'employer des stratégies de lectures appropriées et de trouver le sens du lexique inconnu à partir du contexte ou en utilisant des ouvrages de référence.

- **niveau élémentaire en médiation linguistique:** les élèves transposent des énoncés et des conversations tirés du quotidien ou les énoncés essentiels de textes plus longs de manière sensée, et structurée dans la langue étrangère en utilisant des outils linguistiques dans l'ensemble corrects.

5. Les outils linguistiques acquis

Les élèves apprennent à identifier de manière autonome les éléments qui leur sont lexicalement ou grammaticalement inconnus et à établir des hypothèses pour formuler des règles. Ils maîtrisent les règles fondamentales de la syntaxe et, même s'ils font quelques erreurs, s'expriment de manière intelligible et correcte, de sorte qu'ils peuvent se faire comprendre dans des situations familières.

L'amélioration des compétences de communication est utile aux capacités langagières et dépend de l'acquisition d'outils linguistiques, tant sur le plan de la réception que sur celui de la production (lexique, grammaire, orthographe, prononciation, intonation), ainsi que de l'utilisation appropriée de ces outils selon le destinataire ou la situation.

Ces outils comprennent:

- une certaine familiarité avec les différentes variétés de la langue cible
- l'élaboration d'un lexique thématique
- la capacité à reformuler pour surmonter les difficultés langagières
- la capacité à utiliser des éléments qui explicitent les rapports logiques, spatiaux et temporels (*obligatoirement: gerund/infinitive constructions, connectors*)
- la capacité à présenter des actions, événements et faits comme passés, présents ou futurs (*obligatoirement: revision of tenses, reported speech with time-shift*)
- l'expression de l'interdiction, de l'autorisation, des ordres, de la demande polie, des souhaits, des inquiétudes, des attentes, des conditions (*obligatoirement: modal auxiliaries, emphatic usage of « to do »*)
- l'expression de l'opinion et des sentiments et la capacité à argumenter (*obligatoirement des expressions telles que: to my mind, in my opinion, on the one hand ... on the other hand, according to...*).

6. Compétences liées aux textes et médias

L'enseignement en classe de Seconde prépare aux exigences des classes de Première et Terminale. Savoir traiter de textes authentiques et axés sur la réalité des apprenants (dans l'acception large du concept de « texte ») est par conséquent une des préoccupations centrales de l'enseignement en langue étrangère. Les élèves apprennent à traiter de divers documents qui se basent essentiellement sur la vie quotidienne des jeunes dans les pays anglophones, ainsi que sur leurs propres expériences. Ils acquièrent ou approfondissent les stratégies et les techniques de travail nécessaires à la compréhension de ces documents et les utilisent afin de produire leurs propres textes. L'utilisation des nouveaux médias est dans ce cadre également appropriée.

7. Les champs thématiques

Les apprenants exercent en cours d'anglais leur compétence interculturelle en langue étrangère. La mise en place des connaissances et compétences langagières se base sur des champs lexicaux et contenus essentiels.

Les thèmes prioritaires du département d'anglais du lycée français prennent en compte les programmes allemands et français. Il s'agit des thèmes suivants:

- Zukunftsperspektiven - Visions d'avenir

(modes de vie, écologie)

- Ich und die anderen - Sentiments d'appartenance

(vivre ensemble dans une société multiculturelle, échanges et communication; le rôle et les effets des médias de masse ne sont cependant étudiés qu'en classe de Première et Terminale)

- Kulturen im Vergleich - Mémoire

(Canada, Inde, Afrique du Sud, Australie, Nouvelle Zélande; les USA et la Grande-Bretagne sont cependant réservés aux classes de Première et Terminale)

8. Détermination des performances scolaires

Les performances sont déterminées en fonction de critères qui se basent sur les programmes scolaires, les règlements administratifs et une série de dispositions spécifiques au lycée français.